

## Dette ferroviaire : La CFDT dénonce une énième décision de statu-quo !

### Dans son rapport au parlement, le gouvernement juge inopportun l'apurement de la dette de SNCF.

La CFDT estime que cette position est déraisonnable et fait courir un risque à moyen terme sur la viabilité du système de transport ferroviaire public.

L'essentiel de cette dette est constituée par la dette de SNCF Réseau qui est elle-même majoritairement une dette publique non amortissable liée à l'aménagement du territoire national depuis les années 1980.

Compte tenu de son montant d'environ 50 milliards d'euros, cette dette ne pourra être amortie et sera donc inévitablement financée indirectement par le contribuable et par les générations futures.

La CFDT réaffirme que la priorité à court terme pour sécuriser l'économie du groupe public doit très rapidement se concrétiser dans la passation avec l'Etat de contrats d'objectifs et de performance précis et ambitieux.

A moyen terme, la CFDT déplore que le problème de la dette de la SNCF reste entier malgré les engagements qui avaient été pris lors de la discussion sur la loi portant réforme ferroviaire.

La CFDT continuera de revendiquer les seules solutions de courage qui s'imposent pour l'apurement de cette dette et le financement du système ferroviaire :

- La création d'une caisse d'amortissement et de défaisance de la dette ferroviaire telle qu'évoquée en 2014 par la Commission des finances de l'Assemblée Nationale ;
- La mise en place de nouvelles ressources fiscales, à commencer par une fiscalité écologique sur le transport routier (écotaxe).

Pour en savoir plus,  
consultez notre **site**  
[www.cfdtcheminots.org](http://www.cfdtcheminots.org)  
ou téléchargez notre  
**application mobile** sur  
les plateformes Play  
Store ou App Store.



**Contact  
presse**

Didier Aubert  
06 10 66 24 21

